



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2018, À 16 H, À L'HÔTEL
DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : M^{me} Chantal Riopel, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Robert Groulx, conseiller

SONT ABSENTS : M^{mes} Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
M. Denis Bernier, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Claude Crépeau, directeur général
et secrétaire-trésorier
M. David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le conseil municipal prend acte des documents remis par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à l'effet que les membres du conseil ont été notifiés de la présente séance conformément aux dispositions de la loi.

1.0
2018-12-477

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Règlement 2133-2018 – Modifiant le règlement 541-1990 concernant le régime de retraite des employés - Adoption
- 3.0 Règlement 2131-2018 – Taux de taxes, compensation, intérêts et modalités de paiement – Exercice financier 2019 - Adoption
- 4.0 Soutien et entretien des applications informatiques pour 2019 – Firme PG Solutions – Octroi de contrat
- 5.0 Lettre d'entente n°12 – Modification de l'administrateur du régime de retraite
- 6.0 Lettres d'entente n°13 et 14 – Exclusion de certains employés de l'article 24 de la convention collective
- 7.0 Subvention – Athlète élite – Léa Malo
- 8.0 Fourniture d'essence ordinaire et diesel 2019 – Octroi du contrat

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2.0
2018-12-478

RÈGLEMENT 2133-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 541-1990 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Janie Tremblay lors de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2018;

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2133-2018 modifiant le règlement 541-1990 concernant le régime de retraite des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0
2018-12-479

RÈGLEMENT 2131-2018 – TAUX DE TAXES, COMPENSATION, INTÉRÊTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT – EXERCICE FINANCIER 2019 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Robert Groulx lors de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2018;

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2131-2018 pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts, ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0
2018-12-480

CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES POUR 2019 – FIRME PG SOLUTIONS

ATTENDU le rapport SF-18-02 préparé par le directeur des finances et secrétaire-trésorier adjoint, en date du 17 décembre 2018;

ATTENDU l'offre de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques de la firme PG Solutions pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que ladite offre propose une indexation inférieure à 3 %;

CONSIDÉRANT que le changement de fournisseur d'applications informatiques impliquerait des coûts de transition et des pertes d'efficacité considérables;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

ACCEPTER l'offre de renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques présentée par la firme PG Solutions, aux montants suivants :

- Applications – Service des finances
Facture n° CESA28123
23 983,79 \$ taxes incluses
- Applications – Services techniques
Facture n° CESA29535
26 162,56 \$ taxes incluses
- Applications – Service de la prévention des incendies
Facture n° CESA29060
5 081,90 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0
2018-12-481

**LETTRE D'ENTENTE N°12 – MODIFICATION DE
L'ADMINISTRATEUR DU RÉGIME DE RETRAITE**

ATTENDU la nécessité de procéder à une lettre d'entente pour établir les nouvelles dispositions du régime de retraite des employés de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, étant donné la modification de l'administrateur du régime;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCEPTER le contenu de la lettre d'entente n° 12 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367, relativement au régime de retraite par financement salarial de la FTQ des employés de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à signer la lettre d'entente n° 12 ci-annexée pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0
2018-12-482

**LETTRES D'ENTENTE N°S13 ET 14 – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

ATTENDU la nécessité de procéder à une lettre d'entente pour procéder à l'exclusion de deux employés de l'article 24 de la convention collective, suite à la modification de l'administrateur du régime de retraite des employés de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

ACCEPTER le contenu des lettres d'entente n^{os} 13 et 14 à intervenir avec Érik Chevrette (lettre d'entente n^o 13), Tommy Thouin (lettre d'entente n^o 14) et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367, relativement à l'exclusion de ces deux employés de la lettre d'entente n^o 12, suite à la modification de l'administrateur du régime de retraite des employés de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à signer les lettres d'entente n^{os} 13 et 14 ci-annexées pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0
2018-12-483

SUBVENTION – ATHLÈTE ÉLITE – LÉA MALO

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité désirent souligner les exploits de Léa Malo dans sa discipline;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'équipe élite dans le domaine du CrossFit dans la région;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ACCORDER une aide financière à Léa Malo au montant de 500 \$, conditionnelle à la production :

- 1) d'une preuve de résidence;
- 2) d'une copie du reçu d'inscription à la compétition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0
2018-12-484

**FOURNITURE DE CARBURANT – ANNÉE 2019 – OCTROI DU
CONTRAT**

ATTENDU le rapport ST-18-58 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les prix reçus, à savoir :

	Cents/litre diesel	Cents/litre essence	Cents/litre moyen
- Shell	3,5	3,5	3,5
- Dépanneur Rapido	3,5	3,5	3,5

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires offrent le même rabais, le principe de rotation des fournisseurs et le fait que l'entreprise Shell est située plus près du garage municipal et de la caserne;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

OCTROYER pour l'année 2019 le contrat pour la fourniture de carburant des véhicules à l'entreprise Shell, accordant à la Municipalité un rabais sur l'essence et le diesel de 3,5 cents le litre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 36.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint